

VIE DE LA COMMUNE

Dispositif de participation citoyenne

À l'issue de la réunion publique du 22 mars 2024, une habitante s'est proposée pour devenir référente citoyenne sur la Commune.

- 2 référent(e)s supplémentaires seraient les bienvenu(e)s -

Vous êtes intéressé(e)s ou vous souhaitez avoir des renseignements complémentaires sur le rôle de référent,

- Faites-vous connaître en Mairie -



Nous souhaitons la bienvenue à Béatrice GALLAND,
secrétaire de Mairie,

qui a rejoint les effectifs
au 2 janvier 2024,

en remplacement de Catherine LANDAIS.



Repas des aînés

Ce moment convivial annuel,
qui s'est déroulé le 17 mars 2024
au restaurant L'Auberge de la Forêt à Ahuillé,
a réuni une trentaine d'aînés.



Fête communale



1er mai 2024 :

Randonnée pédestre - 100 personnes
Vin d'honneur / Repas - 200 personnes
(3 cochons grillés)



Élections - 9 juin 2024 : salle du Conseil municipal

Élections européennes le 9 juin 2024

Élections municipales partielles complémentaires

Le Conseil municipal ayant perdu le tiers de ses membres suite aux démissions suivantes :

- Mme Chrystèle VINCENT - le 2 février 2021,
- Mme Marion VEISTROFFER - le 10 décembre 2021,
- M. Emmanuel HOUSSAIS - le 15 janvier 2022,
- M. Julien MOREAU - le 23 septembre 2022,
- Mme Alexandra FOUCAULT, 3ème adjointe - démission acceptée par Mme la Préfète le 11 avril 2024,

il y a lieu de procéder à de nouvelles élections municipales partielles complémentaires.

Par arrêté préfectoral du 23 avril 2024 :

- les électeurs de la commune sont convoqués le dimanche 9 juin 2024 à l'effet d'élire 5 conseillers municipaux et le dimanche 16 juin 2024, s'il y a lieu de procéder à un second tour,
- le dépôt des candidatures se fera à la Préfecture de la Mayenne :
 - pour le 1er tour :
 - du mardi 21 mai 2024 au mercredi 22 mai 2024, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30,
 - le jeudi 23 mai 2024, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.
 - en cas de second tour :
 - le lundi 10 juin 2024, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30,
 - le mardi 11 juin 2024, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Hébergement temporaire chez l'habitant

L'association départementale pour le logement des jeunes (ADLJ) a lancé dans l'agglomération un dispositif d'habitat temporaire chez l'habitant. Il permet aux jeunes de 15 à 30 ans, en apprentissage, en stage ou en mobilité professionnelle, de bénéficier d'un logement au plus près de leur emploi ou de leur formation, moyennant 15 € la nuitée.

Vous disposez d'une chambre inoccupée chez vous et vous souhaitez vivre une expérience enrichissante, prenez contact auprès de l'ADLJ :

104 rue du Pont de Mayenne à Laval
Tél. 02 43 69 57 57
www.adlj.org



Festival le Petit Champ'

L'association Le Squat des Vieux organise une

Réunion d'information le 31 mai 2024 à 20h
à la salle de la Moisson

Objectif :

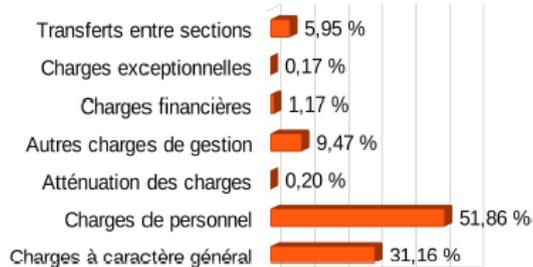
Présenter aux habitants la 4ème édition du festival Le Petit champ', qui se déroulera sur la commune de Beaulieu-sur-Oudon les 12 et 13 juillet 2024.

Évènement musical proposant une programmation variée, mêlant électro, pop/rock et variété française.

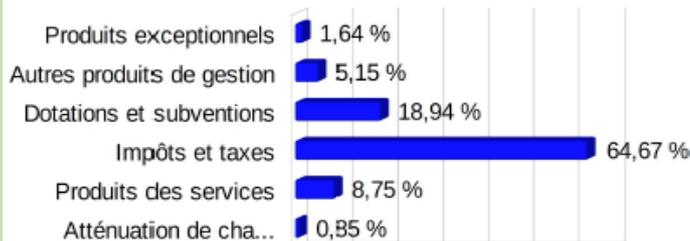
EXERCICE COMPTABLE 2023

FONCTIONNEMENT - Budget principal			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	215 772,27 €	Atténuation de charges	8 678,28 €
Charges de personnel	359 053,25 €	Produits des services	88 873,60 €
Atténuation des charges <i>(dont 694 € dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs)</i>	1 382,00 €	Impôts et taxes	656 808,59 €
Autres charges de gestion <i>(dont 40 038,06 € indemnités élus ; 5 496,20 € subventions aux associations (1))</i>	65 598,78 €	<i>(dont 222 513 € taxes habitations + taxes foncières ; 247 902 € attribution de compensations ; 123 024 € taxe sur les pylônes électriques)</i>	
Charges financières	8 134,24 €	Dotations et subventions	192 344,54 €
Charges exceptionnelles <i>(dont 1 203 € : provision pour clients douteux restes à recouvrer)</i>	1 203,00 €	Autres produits de gestion <i>(dont 51 941,45 € revenus des immeubles)</i>	52 310,92 €
Transferts entre sections	41 213,87 €	Produits exceptionnels	16 635,26 €
	692 357,41 €		1 015 651,19 €
		Soit un excédent de : 323 293,78 €	

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des recettes de fonctionnement



(1) Détail des subventions versées par la Commune aux associations en 2023

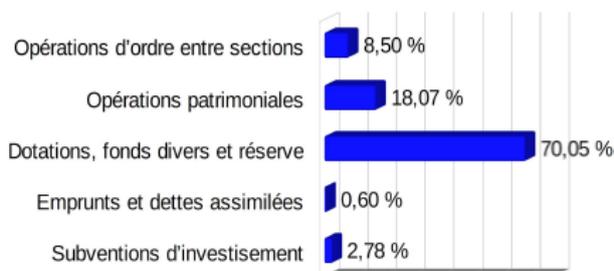
Associations	Montants attribués en 2023	
Alli'âges Le Pertre	100,00 €	Associations à caractère social
Les Amis de l'Oudon	1 000,00 €	
La Main Tendue	50,00 €	
Association d'Aide à Domicile de Méral (ADMR)	1 070,00 €	
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)	50,00 €	Associations à caractère médical
Association française des Scléroses en plaques	50,00 €	
Associat ^o française contre les Myopathies (La Mayenne)	70,00 €	
APF France Handicap – Délégation de la Mayenne	50,00 €	
La ligue contre le cancer	50,00 €	
Donneurs de sang Quelaines	100,00 €	Divers
Associat ^o dép. des infirmes moteurs cérébraux de La Mayenne	50,00 €	
L'Étoile Sportive de Beaulieu-sur-Oudon (ESB)	500,00 €	
L'Association des Parents d'Élèves de l'école (APE)	500,00 €	
Pass'Port Ecole	72,00 €	
Société Protectrice des Animaux (SPA)	217,60 €	
Prévention routière 53	50,00 €	
Centre de formation Chambre des métiers et de l'artisanat	50,00 €	
Conseil Architecture, Urbanisme, Environnement (CAUE 53)	100,00 €	
Alliance des Beaulieu de France (adhésion)	183,05 €	
Familles Rurales Montjean/Beaulieu	1 000,00 €	
Polleniz	183,55 €	
	5 496,20 €	

INVESTISSEMENT – Budget principal			
Dépenses		Recettes	
Dépenses d'équipement <i>(dont 48 071 € réseaux de voirie ; 28 200 € matériel et outillage technique ; 8 766,30 € aménagement îlot Maison de la Moisson)</i>	104 209,82 €	Subventions d'investissement <i>(dont 13 508,15 € Région)</i>	13 508,15 €
Emprunts et dettes assimilées <i>(dont 143 334,59 € emprunts)</i>	150 434,28 €	Emprunts et dettes assimilées	2 905,00 €
Opérations patrimoniales <i>(dont 37 440 € aménagements de terrain)</i>	87 664,96 €	Dotations, fonds divers et réserve <i>(dont 32 392,43 € FCTVA ; 306 650,98 € excédent de la section de fonctionnement)</i>	339 792,90 €
Transfert entre sections	11 827,26 €	Opérations patrimoniales <i>(frais d'études)</i>	87 664,96 €
Participations et créances rattachées	1 700,00 €	Opérations d'ordres entre sections	41 213,87 €
	355 836,32 €		485 084,88 €
		Soit un excédent de :	129 248,56 €

Répartition des dépenses d'investissement



Répartition des recettes d'investissement



Le budget primitif 2024 a été voté par l'assemblée délibérante lors de la séance du Conseil municipal du 9 avril 2024

Excédent de fonctionnement 2023 :

Recettes – Dépenses (Année 2023) = 323 293,78 €
 Excédent 2022 = 136 981,52 €
460 275,30 €



Excédent reporté en recette au BP 2024 :
 142 303,82 € en Investissement
 317 971,48 € en Fonctionnement

Excédent d'investissement 2023 :

Recettes – Dépenses (Année 2023) = 129 248,56 €
 Déficit 2022 = -271 552,38 €
-142 303,82 €



Déficit reporté en dépenses au BP 2024,
 en section d'Investissement